CAHIER COMMUNAL DE LA BIODIVERSITÉ

SAINT-LÉGER-LES-VIGNES

metropole.nantes.fr

SOMMAIRE

03 INTRODUCTION

06 DÉMARCHES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ

08 ENJEUX MÉTROPOLITAINS

09 UN TERRITOIRE, 5 MILIEUX TYPES

12 LA COMMUNE DE SAINT-LÉGER-LES-VIGNES

1 Des paysages aux milieux
2 Continuités écologiques
3 Discontinuités écologiques

18 CONNAISSANCES DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

1 La flore
2 La faune
3 Les enjeux de la commune de Saint-Léger-Les-Vignes

22 LES ACTIONS DE LA VILLE DE SAINT-LÉGER-LES-VIGNES ET DE NANTES MÉTROPOLE

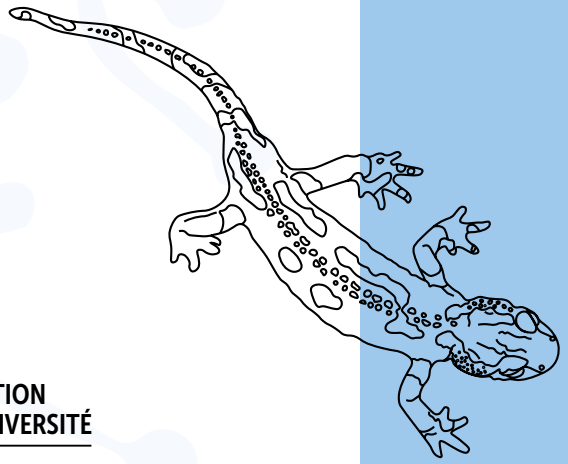

Territoire d'eau et de bocage, Nantes Métropole est constituée de 24 communes sur 53 400 hectares dont 62 % d'espaces agricoles, naturels et forestiers. Pour permettre la réalisation d'un Atlas de la biodiversité métropolitaine entre 2018 et 2022, la Métropole a mobilisé 20 partenaires, 500 jours d'inventaire salariés et plus de 1 000 bénévoles avec un comité scientifique composé de 7 structures naturalistes. Cet atlas compile 184 000 données synthétisées dans 269 cartes d'espèces remarquables apportant une connaissance naturaliste pointue sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Nantes Métropole a initié, avec les communes et les partenaires naturalistes, un projet de déclinaison communale de l'Atlas en 3 axes : détailler les enjeux de biodiversité à l'échelle communale, intégrer les acteurs naturalistes locaux à l'atlas et développer des programmes de sensibilisation auprès des habitants.

Ce cahier communal s'inscrit dans le premier axe en détaillant et spatialisant les enjeux biodiversité pour la commune de Saint-Léger-Les-Vignes.

Crédits photos : I.stock - Google street view - Nantes Métropole,
Atlas des Paysages de la Loire-Atlantique - Inventaire National du Patrimoine Naturel, sauf mention contraire.

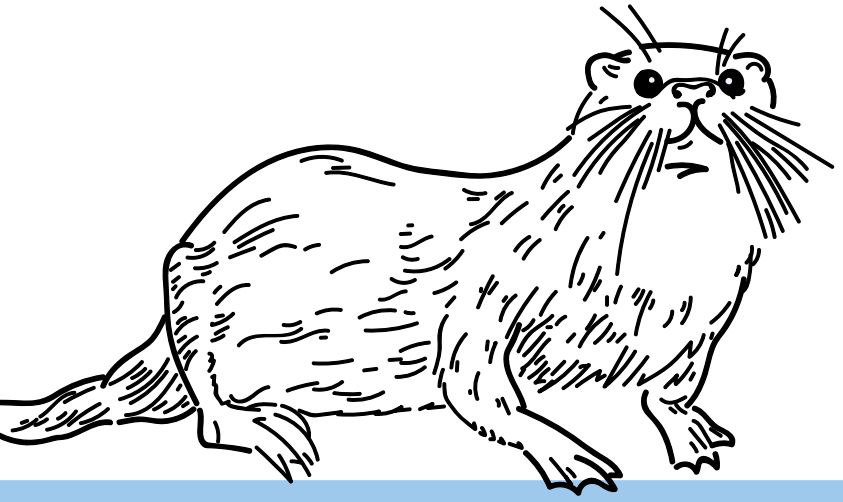

ÉDITOS

La biodiversité est la base même de notre existence. Les écosystèmes naturels nous fournissent de l'air pur, de l'eau potable, des sols fertiles et de la nourriture. Ils régulent le climat, protègent contre les catastrophes naturelles et sont à l'origine d'innombrables découvertes médicales.

La planète connaît une extinction massive des espèces, la sixième de son histoire, mais la première causée par les activités humaines. Cette érosion, qui s'accélère depuis quelques décennies, constitue une menace directe pour notre avenir.

À cela s'ajoute le changement climatique, qui modifie les écosystèmes à une vitesse bien supérieure à la capacité d'adaptation des espèces.

Parce qu'on protège mieux ce que l'on connait, l'Atlas de la biodiversité est un outil qui doit permettre de défendre le monde vivant qui nous entoure.

Patrick Grolier
Maire de Saint-Léger-Les-Vignes

L'Atlas de la biodiversité métropolitaine nous fait prendre conscience de l'importance et de la fragilité de cette richesse naturelle et permet de la protéger en amont des projets d'aménagement.

La déclinaison communale de cet Atlas met ces informations à disposition des territoires afin de contribuer à l'action locale.

Merci à Saint-Léger-Les-Vignes d'y participer !

Jean-Sébastien Guitton
Vice-Président de Nantes Métropole au Cycle de l'eau et à la Biodiversité
Maire d'Orvault

Démarches d'évaluation ET DE SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ

Pour préserver la diversité de la faune et de la flore, il est important de connaître la situation précise de chaque espèce, de surveiller l'évolution des menaces et d'identifier les priorités d'actions : c'est l'objectif des listes rouges des espèces menacées.

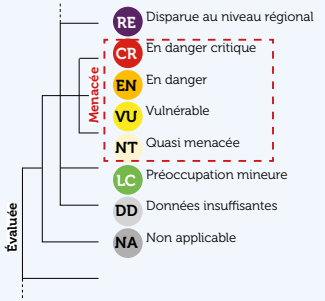

PRÉSENTATION DES CATÉGORIES DE L'UICN UTILISÉES DANS LES LISTES ROUGES

La catégorie **Disparue au niveau régional** (RE) s'applique à des espèces dont les populations ont disparu des Pays de la Loire mais subsistent ailleurs.

Les trois catégories **En danger critique** (CR), **En danger** (EN), et **Vulnérable** (VU) rassemblent les espèces menacées de disparition. Ces espèces sont confrontées à un risque relativement élevé (VU), élevé (EN) ou très élevé (CR) de disparition.

La catégorie **Quasi menacée** (NT) regroupe les espèces proches de remplir les seuils quantitatifs propres aux espèces menacées, et qui pourraient devenir menacées si des mesures spécifiques de conservation n'étaient pas prises.

La catégorie **Préoccupation mineure** (LC) rassemble les espèces qui présentent un faible risque de disparition de la région considérée.

La catégorie **Données insuffisantes** (DD) regroupe les espèces pour lesquelles les meilleures données disponibles sont insuffisantes pour déterminer directement ou indirectement leur risque de disparition.

La catégorie **Non applicable** (NA) correspond aux espèces pour lesquelles la méthodologie n'est pas applicable et qui ne sont donc pas soumises au processus d'évaluation. Il s'agit d'espèces introduites (NAa) ou d'espèces nichant occasionnellement ou depuis très récemment (NAb).

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) établit ces listes rouges à différentes échelles (mondiale, européenne, nationale et régionale), en identifiant les espèces concernées et en faisant des recommandations par catégorie au sein de cette liste.

Le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) ont élaboré des listes relatives aux mammifères, aux oiseaux, aux reptiles et amphibiens, aux crustacés d'eau douce ou encore aux libellules et papillons. La liste rouge de l'UICN est un outil fiable pour connaître le statut de conservation des espèces les plus connues, mais est très insuffisante pour la plus grande partie de la biodiversité : insectes, mollusques, champignons etc., qui constituent l'immense majorité des espèces vivantes.

À l'échelle de la Région Pays de la Loire, les listes rouges suivantes sont disponibles :

- **Mammifères :** 35 % des espèces sont menacées de disparition dans les Pays de la Loire.
- **Reptiles et amphibiens :** 35 % des espèces d'amphibiens et 43 % des espèces de reptiles sont menacées de disparition.
- **Oiseaux nicheurs :** parmi les 201 espèces d'oiseaux nicheurs dans la région, 57 sont menacées de disparition, soit près d'un tiers.
- **Poissons et macro-crustacés d'eau douce :** concernant les poissons, une espèce a disparu totalement de la région (l'Esturgeon commun) et 14 espèces ont été classées « menacées » ou « quasi-menacées » (soit 40 % des espèces indigènes).
- **Papillons de jour (Rhopalocères) et Zygènes :** un fort pourcentage de Rhopalocères est menacé en Pays de la Loire (27 %).
- **Libellules et Demoiselles (Odonates) :** un fort pourcentage d'Odonates est menacé en Pays de la Loire (26 %).
- **Flore vasculaire :** en tenant compte des espèces et des sous-espèces, la flore disparue, menacée ou quasi menacée représente 28 % de la flore indigène.

Au-delà des statuts d'espèces menacées, des observatoires de la biodiversité ont été mis en place depuis 30 ans à l'échelle nationale dans le cadre de programmes de sciences participatives.

Fondé et porté par le Muséum national d'Histoire naturelle, « Vigie-Nature » est animé par des associations et mis en œuvre grâce à des réseaux d'observateurs volontaires. En s'appuyant sur des protocoles simples et rigoureux, il propose à chacun de contribuer à la recherche, en découvrant la biodiversité qui nous entoure.

Initié avec le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) créé en 1989, le programme s'est renforcé depuis avec le suivi de nouveaux groupes : les papillons, chauves-souris, escargots, insectes pollinisateurs, libellules, plantes sauvages des villes...

Lors de l'élaboration de l'Atlas de Biodiversité Métropolitaine, une liste d'espèces dites remarquables a été établie, traduisant un état de rareté et/ou de menace pour chacune d'elles à l'échelle du territoire de Nantes Métropole. En collaboration avec les partenaires naturalistes, les espèces considérées comme disparues du territoire ou observées de manière accidentelle ou anecdotique n'ont pas été prises en compte.

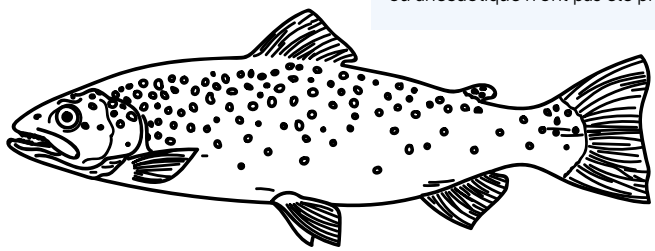

Enjeux MÉTROPOLITAINS

Territoire au réseau hydrographique particulièrement dense, Nantes Métropole est constituée d'une imbrication de cours d'eau et de zones humides qui quadrillent un paysage bocager relativement préservé.

Particulièrement riche en espèces animales et végétales inféodées aux zones humides et milieux aquatiques, ce territoire constitue un carrefour de différents milieux naturels majeurs du département de Loire-Atlantique, dont plusieurs ont intégré le réseau européen Natura 2000 :

- **La vallée de la Loire** qui traverse l'espace métropolitain d'est en ouest et y présente deux faciès bien distincts. En amont de Nantes, le lit mineur est relativement plus resserré que sur l'aval et y est parsemé d'îles, de bancs de sable et de boires plus ou moins connectés au fleuve. La partie située en aval présente un lit mineur plus large où les influences des marées sont plus marquées. Le fleuve constitue notamment un axe migratoire pour plusieurs poissons qui circulent entre Loire et mer (Alose, Lamproie marine...), abrite une riche avifaune sur ses milieux annexes (roselières, prairies inondables, grèves...) et constitue le front de colonisation principal du Castor d'Europe en Loire-Atlantique. Il recèle également de très beaux ensembles de boisements alluviaux qui accueillent des invertébrés remarquables et spécifiques à ce type d'habitat ;

- **La vallée de l'Erdre** qui accueille un cortège d'oiseaux diversifié en lien notamment avec ses marais situés un peu plus au nord du territoire métropolitain. Une partie de la tourbière de Logné, espace naturel hors du commun, est également présente en rive gauche de cette rivière ;
- **La vallée de la Sèvre Nantaise** qui constitue, sur la commune de Rezé, l'exutoire d'une rivière alternant courant lent et rapide du fait de la présence de nombreux ouvrages dans un contexte de côteaux boisés. Outre la forte densité des populations de Loutre d'Europe, on y observe un cortège de libellules unique en Loire-Atlantique ;
- **Les rivières du Cens et du Gesvres** qui présentent une qualité d'eau unique en Loire-Atlantique et accueillent notamment un cortège de poissons, non observables ailleurs dans le département. On y trouve notamment les seules zones de frai de Truite Fario et Lamproie de Planer ;
- **Le lac de Grand-Lieu et le marais de Goulaine,** deux des plus grandes zones humides annexes de la vallée de la Loire, qui constituent des réservoirs de biodiversité majeurs pour le département, reconnues à plus grande échelle notamment pour les populations d'oiseaux qu'elles abritent.

L'urbanisation marquée du territoire et l'agriculture intensive exercent des pressions sur les milieux, les rendant moins favorables à l'accueil de la biodiversité. Sur ces espaces soumis à de fortes contraintes, les enjeux relatifs à la reconquête des espaces naturels, à la renaturation urbaine et à la reconnexion au vivant sont importants.

Un territoire, 5 MILIEUX TYPES

LE TERRITOIRE DE SAINT-LÉGER-LES-VIGNES COMPREND 5 GRANDS TYPES DE MILIEUX

MILIEUX HUMIDES

Les milieux humides comprennent les marais, prairies, bocages et boisements alluviaux, ainsi que les tourbières. À l'interface des écosystèmes terrestres et aquatiques, ils sont influencés par les variations climatiques et la saisonnalité, ce qui leur confèrent un caractère d'habitat pour de nombreuses espèces, temporaires ou non.

Ils prennent ici la forme de têtes de bassin versant, points de départ des petits écoulements formant les ruisseaux, au nord des Galochets, ou bien en divers lieux le long du chemin de la Roche Ballue. On les retrouve aussi le long de l'Acheneau ou au fond du vallon du Bois Guignardais.

MILIEUX URBAINS

Les milieux urbains regroupent le bâti, les friches urbaines, les parcs et les jardins. Certaines espèces se sont adaptées à ces milieux anthropiques.

En plus d'un développement concentrique autour du bourg historique, le tissu urbain légérien prend la forme de hameaux, comme aux Quatre Vents, à la Chaussérie ou encore à la Haute Galerie, intégrant ça-et-là des formes de lotissements résidentiels isolés.

MILIEUX AGRICOLES OUVERTS

Cette typologie des milieux agricoles ouverts regroupe les prairies, les espaces à végétation basse, les pelouses sableuses et les friches herbacées, ainsi que les espaces cultivés.

Le haut du plateau et les coteaux du Lac de Grand-Lieu accueillent une viticulture et des espaces de labours plus largement ouverts.

MILIEUX AQUATIQUES

Les milieux aquatiques incluent l'ensemble du réseau hydrographique présent sur le territoire, du fleuve aux ruisseaux. Ils constituent de véritables infrastructures naturelles pour le déplacement des espèces.

Le territoire légérien est traversé par plusieurs petits ruisseaux orientés nord-sud, qui rejoignent tous l'Acheneau, dont le cours marque la limite sud de la commune. On retrouve également quelques mares ou étangs plus ou moins artificiels sur le plateau bocager ouvert, pour l'agriculture.

MILIEUX BOCAGERS ET BOISÉS

Ces milieux mosaïques par excellence sont des paysages composés de haies, bosquets, prairies permanentes, plutôt humides, et mares. Ils abritent une biodiversité riche et diversifiée, maintenue par certaines pratiques agricoles extensives.

La commune est située sur un coteau du plateau bocager semi-ouvert du Pays de Retz. Elle accueille deux types de bocage : au sud une trame bocagère alluviale se dessine le long de l'Acheneau. En remontant vers le nord, sur le coteau, quelques vestiges de bocage de plateau demeurent. Deux ensembles boisés sont également présents, au centre le commune (sylviculture) et au nord-est.

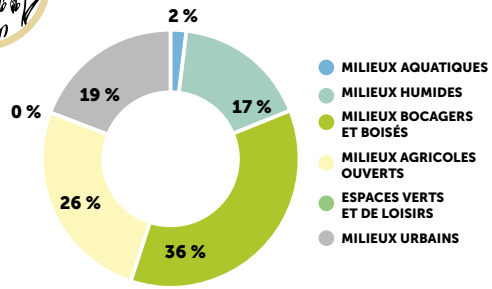

Nantes MÉTROPOLE

LES GRANDS TYPES DE MILIEUX

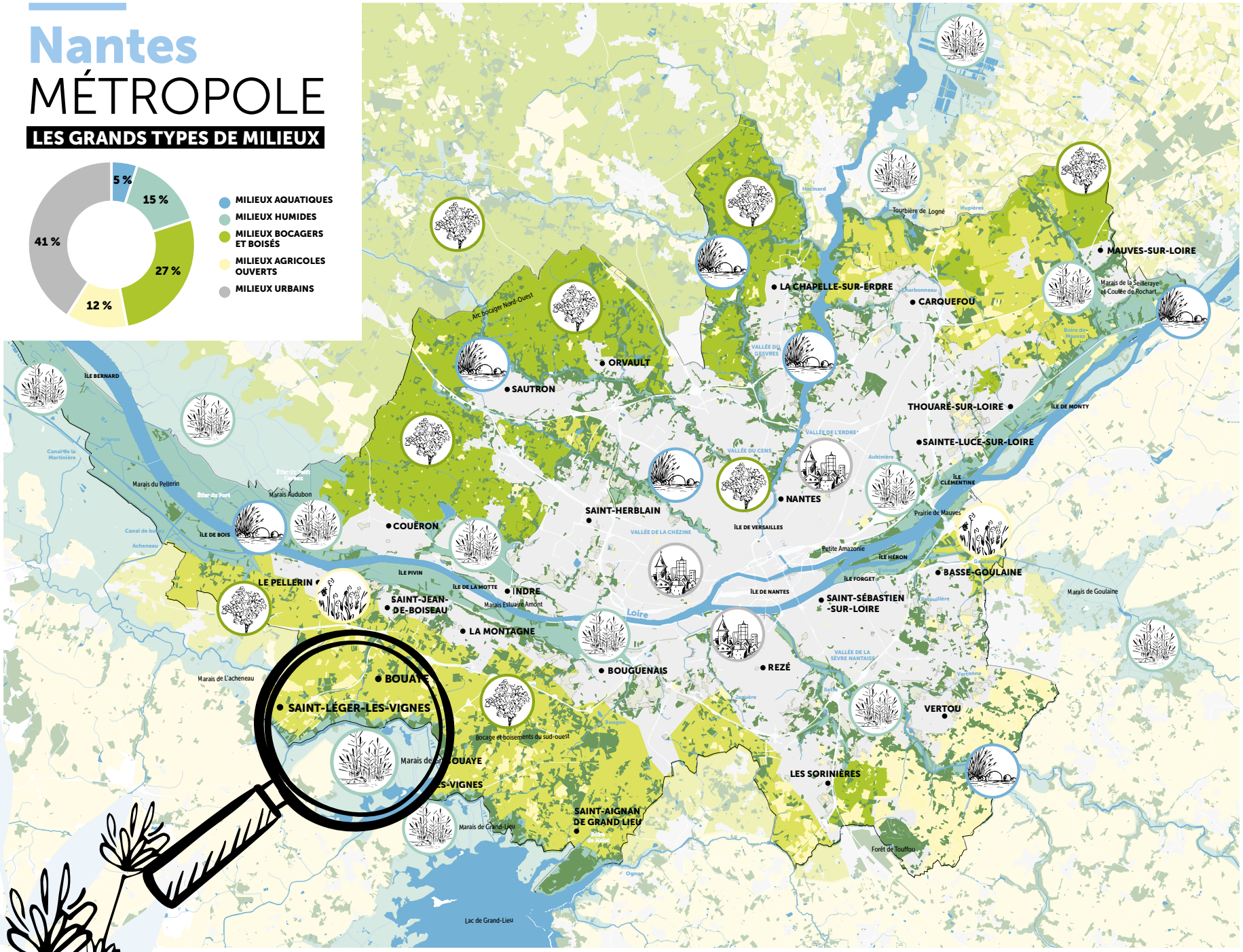

MILIEUX AQUATIQUES

MILIEUX HUMIDES

MILIEUX BOCAGERS ET BOISÉS

- Bocages de plateau
- Bocages semi-ouverts

MILIEUX AGRICOLES OUVERTS

MILIEUX URBAINS

- Espaces verts et de loisirs

La Commune DE SAINT-LÉGER-LES-VIGNES

La commune de Saint-Léger-les-Vignes est située en deuxième couronne de la métropole nantaise, au sud-ouest de Nantes. Elle s'étend sur 6,49 km² et accueille près de 2 056 habitants (2021).

Saint-Léger-Les-Vignes est marquée par la viticulture et les marais de l'Acheneau. Le développement initial de la commune s'est concentré au nord du lac de Grand-Lieu, le long d'un axe reliant Bouaye à Port-Saint-Père. L'urbanisation a débuté dans les années 1980 avec l'amélioration des grands axes de communication comme la route Nantes-Pornic et le pont de Cheviré, rapprochant la commune du centre de l'agglomération. La RD751 traverse le territoire du sud-ouest au nord-est, influençant les directions de croissance urbaine.

Environ 85 % de la commune est constitué d'espaces agro-naturels, avec des continuités écologiques reliant le lac de Grand-Lieu au marais de l'Acheneau. Le développement récent a vu une croissance limitée du centre-bourg, mais une intensification dans les hameaux par des divisions parcellaires. L'économie reste dominée par la viticulture, bien que ce secteur soit en déclin.

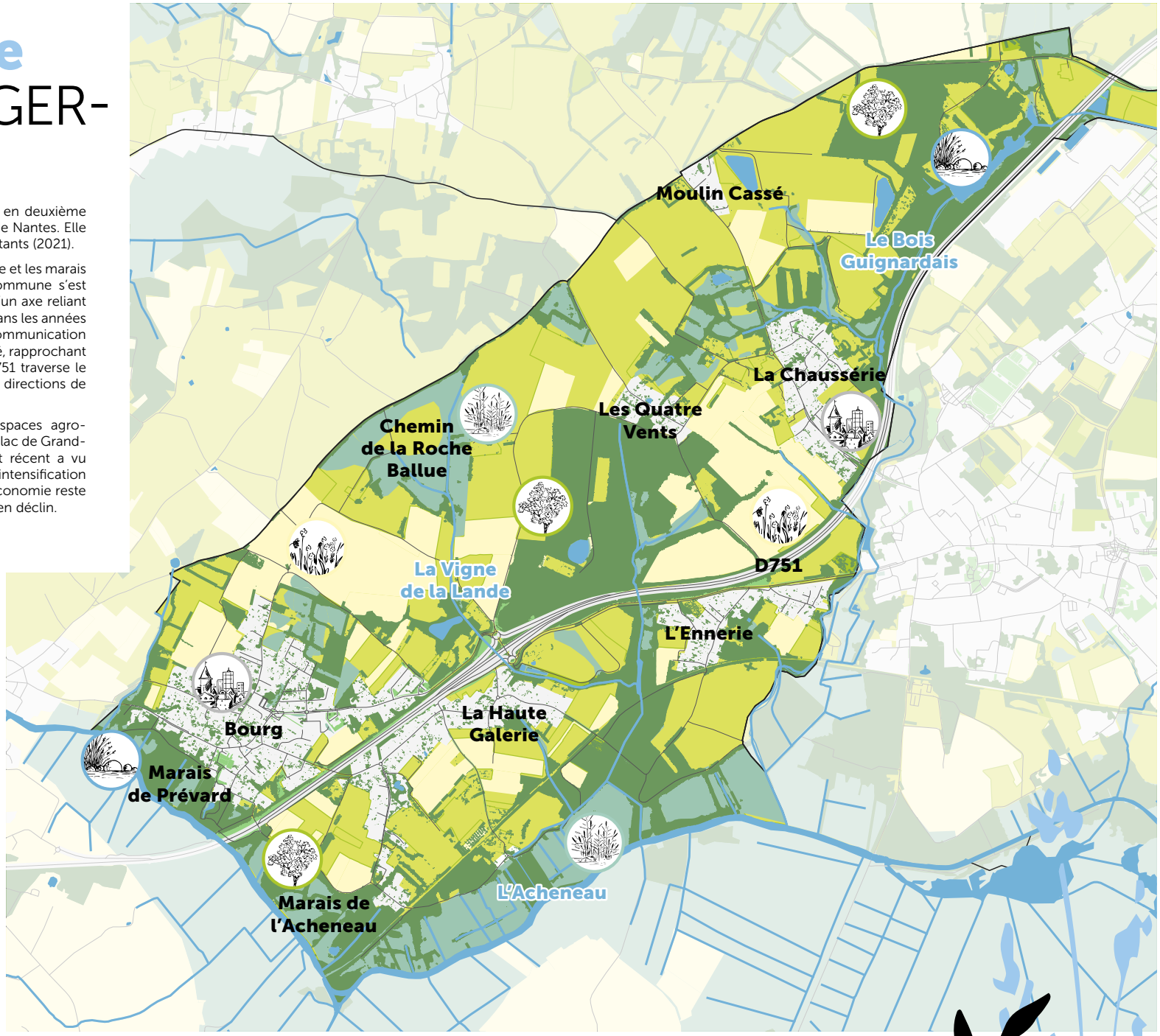

Des paysages AUX MILIEUX

Le paysage communal est traversé par la RD751 coupant le territoire selon un axe sud-ouest/nord-est. Le caractère rural de la commune est cependant toujours très affirmé avec environ 85 % d'espaces agro-naturels. Il est organisé en trois grandes unités paysagères. Au nord, un plateau agricole couvre la commune dans une pente douce allant du nord-est au sud-ouest. Au sud, le marais de l'Acheneau fait partie de l'ensemble du lac de Grand-Lieu et confère à la commune un caractère très naturel. Le coteau entre les deux milieux est quant à lui occupé par des espaces de viticultures, par le bourg et ses principales extensions.

LA MAIRIE IMPLANTÉE SUR LES COTEAUX VITICOLES

EN 2020, LA SURFACE AGRICOLE EXPLOITÉE À SAINT-LÉGER-LES-VIGNES ÉTAIT DE 304 HECTARES, SOIT 46 % DE LA SURFACE COMMUNALE.

Différents types de production (par ordre de surface décroissante) : élevage bovin, viticulture, mais aussi élevage équin, polyculture, maraîchage et horticulture.

7 SIÈGES D'EXPLOITATION

MOINS DE 8 % des surfaces cultivées sont en bio.

Évolution du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020 :

	2016	2020	2016-2020
Surface agricole (ha)	294	304	+3 %
Nombre d'exploitation	7	7	0 %

DEUX MILIEUX TYPIQUES

LE PLATEAU AGRICOLE

Sur la commune de Saint-Léger-Les-Vignes, l'activité économique est fortement liée à la présence de l'agriculture qui occupe une grande partie du territoire communal. L'espace agricole communal est conforté par son rôle dans le paysage : la diversité agricole du territoire s'illustre tout particulièrement à Saint-Léger-les-Vignes. L'Acheneau est entouré de marais aménagés pour le pâturage extensif sur des prairies inondables. Le plateau agricole part des rives de l'Acheneau et s'étend jusqu'en limite nord de la commune. Il est composé d'un bocage lâche et mis en valeur dans sa partie sud essentiellement par la viticulture et plus au nord par une agriculture en polycultures.

LE MARAIS DE L'ACHENEAU

L'eau constitue un élément patrimonial fort de Saint-Léger-les-Vignes. L'Acheneau, qui relie le lac de Grand-Lieu à la Loire, forme la limite sud du territoire communal. L'ensemble des cours d'eau de la commune rejoint l'Acheneau : on citera notamment le ruisseau du Guignardais qui marque la limite est de la commune, et le ruisseau de la Vigne de la Lande au centre du territoire. Les marais de l'Acheneau présentent un patrimoine naturel au paysage horizontal, dans la continuité du lac de Grand-Lieu, rythmé par la présence verticale de haies bocagères et de peupliers.

DES MILIEUX À PRÉSERVER

Un site Natura 2000 est présent au sud de la commune ; il s'agit du site « Estuaire de la Loire », désigné au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore et Oiseaux. L'estuaire de la Loire est une zone humide majeure de la façade atlantique, maillon essentiel du complexe écologique de la basse Loire estuarienne.

Un autre zonage se superpose à ce site Natura 2000, il s'agit de la ZNIEFF II (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) « Lac de Grand-Lieu », dont un des cours d'eau qui en découle, passe par le sud de la commune.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

NATURA 2000

Continuités ÉCOLOGIQUES

Les continuités écologiques qui fonctionnent

© Source : Ville

MARAIS DE L'ACHENEAU

Le sud et le sud-est de Saint-Léger-les-Vignes sont occupés par les marais de l'Acheneau, espaces identifiés au titre de différents inventaires et protections : ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, sites classé et inscrit du lac de Grand-Lieu. Le site est en outre identifié au titre de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Loire comme un espace naturel et paysage d'intérêt exceptionnel. La vallée marécageuse située de part et d'autre de l'Acheneau, présente un intérêt piscicole important (brochet, anguille...).

VALLON DU BOIS GUIGNARDAIS

Le vallon du ruisseau du Bois Guignardais présente une configuration intéressante. Le petit cours d'eau qui rejoint l'Acheneau au sud, sur la commune de Bouaye, est accompagné dans sa partie légérienne de boisements et d'un réseau de haies de qualité, ainsi que de zones humides fonctionnelles. Ce site est ainsi un des réservoirs de biodiversité de la commune.

© Source : Ville

LE BOIS GUIGNARDAIS

© Source : Ville

BOCAGE RÉSIDUEL

TRAME BOCAGÈRE RÉSIDUELLE

La commune de Saint-Léger-Les-Vignes présente une trame bocagère résiduelle variée. Au pourtour de la tâche urbaine du bourg et de manière générale, au sud de la commune, quelques configurations de bocage resserré de plateau ou de bocage alluvial à l'approche des rives de l'Acheneau constituent un réseau favorable à la biodiversité.

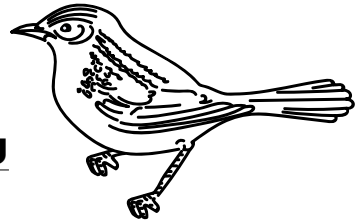

Discontinuités ÉCOLOGIQUES

Les points à améliorer en matière de continuité écologique

RD751

La D751 traverse la commune d'ouest en est, divisant le territoire de la commune. Les axes routiers sont considérés comme des éléments fragmentants du territoire en raison de leur faible perméabilité au passage de la faune d'un côté à l'autre. Ceci représente ainsi une discontinuité écologique sur le territoire de Saint-Léger-Les-Vignes.

© Source : Géoportail

TISSU URBAIN

Le bourg de Saint-Léger-Les-Vignes est situé sur la rive droite de l'Acheneau, il peut ainsi constituer un potentiel obstacle pour la faune en limitant les échanges entre le cours d'eau l'Acheneau et le plateau au-dessus du centre-ville de Saint-Léger-les-Vignes.

VOIE FERRÉE NANTES – PORNIC – ST GILLES

La voie ferroviaire est l'une des principales ruptures de continuité écologique de la commune. Bien qu'implantée de longue date, elle sépare en deux parties les milieux qu'elle traverse. Par conséquent, cela impacte les écoulements d'eau, la continuité des espaces naturels et la circulation des espèces.

© Source : google streetview

Connaissances DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

LA FLORE

Pour la flore, 190 espèces sont caractérisées sur la commune de Saint-Léger-Les-Vignes pour un total de 1 412 pour Nantes Métropole, soit 13 % *(à la date de novembre 2021).*

FLÛTEAU NAGEANT

MILIEUX AQUATIQUES • PLANS D'EAU OLIGOTROPHES

Plante aquatique protégée en France, à caractère pionnier, qui se développe dans les plans d'eau. L'espèce est en régression en France et en Loire-Atlantique. Dans ce département, elle se maintient toutefois assez bien au nord-ouest mais reste rare ailleurs. Elle fait l'objet d'un plan de conservation en France et en Pays de la Loire. L'une des rares stations de la métropole est connue sur la commune.

CARDAMINE À PETITES FLEURS

MILIEUX HUMIDES • LIEUX INONDÉS, BORDS DES MARES

La Cardamine à petites fleurs est une plante herbacée annuelle des milieux humides et ombragés. Elle se distingue par ses petites fleurs blanches à quatre pétales. Cette plante joue un rôle important dans la biodiversité en fournissant du nectar pour les insectes pollinisateurs au printemps.

GESSE DE NISSOLE

MILIEUX BOCAGERS ET BOISÉS • PRAIRIES MÉSOHYGROPHILES

La Gesse de Nissole est une plante herbacée annuelle des prairies et champs. Elle se distingue par ses fleurs roses à violettes et ses feuilles composées. Cette plante est importante pour la biodiversité, car elle enrichit le sol en azote grâce à ses racines symbiotiques avec des bactéries fixatrices d'azote.

ESPÈCE REMARQUABLE

POTENTILLE DES MONTAGNES, POTENTILLE BRILLANTE
POTENTILLA MONTANA

FLÛTEAU NAGEANT
LURONIUM NATANS

POTENTILLE DES MONTAGNES

MILIEUX AGRICOLES • LANDES ET BOIS SILICEUX

La Potentille des montagnes est une espèce d'altitude mais présente localement en Loire-Atlantique. Elle pousse dans des formations herbacées (prairies, landes) ensoleillées avec des sols bien drainés et pauvres en nutriments. Elle est favorisée par des pratiques agricoles extensives et une gestion écologique. Les microclimats locaux et les zones protégées contribuent à sa conservation.

OISEAUX

MARTINET NOIR

MILIEUX URBAINS • BÂTI

Oiseau profilé pour de longs vols ininterrompus, le Martinet noir ne se pose que pour couver ou nourrir les jeunes. Nichant autrefois dans les falaises, ce migrateur s'installe aujourd'hui dans le bâti. Il se fait entendre l'été dans les bourgs par ses cris stridents qu'il émet en volant.

OISEAUX

BRUANT DES ROSEAUX

MILIEUX BOCAGERS ET BOISÉS • ROSELIÈRES, MARAIS ET FRANGES DES CULTURES

Chez ce passereau, le mâle a une tête et une gorge noires, séparées par des moustaches blanches et entourées d'un demi-collier blanc. La femelle plus terne, a des motifs bruns et beiges. Il se nourrit de graines ou d'insectes selon les saisons.

LA FAUNE

Pour la faune, 450 espèces sont caractérisées sur la commune de Saint-Léger-Les-Vignes pour un total de 2 708 pour Nantes Métropole, soit 15,5 %. Le détail par groupe biologique est présenté en page suivante.

70 espèces remarquables sont présentes sur le territoire communal.

OISEAUX

BIHOREAU GRIS

MILIEUX HUMIDES • PLANS D'EAU EN ZONES URBAINES ET BORDURES DE COURS D'EAU

Le Bihoreau gris occupe divers habitats aquatiques tels que les marais, les étangs et les rivières. De mœurs essentiellement nocturne, il contribue au contrôle des populations de poissons et d'amphibiens dont il se nourrit. Durant la journée, il se repose dans des zones boisées ou des roselières proches de l'eau. Pendant la saison de reproduction, il forme des colonies de nidification souvent situées dans des arbres ou des buissons à proximité des zones aquatiques.

OISEAUX

BOUVREUIL PIVOINE

MILIEUX BOCAGERS ET BOISÉS • HAIES ET BOISEMENTS, PARCS URBAINS

Le Bouvreuil pivoine, passereau forestier, affectionne les bois avec des sous-bois denses. Il se nourrit particulièrement de bourgeons, notamment ceux des arbres fruitiers. Sensible à la structure du paysage, comme les haies et les bois, il est malheureusement en déclin prononcé.

MAMMIFÈRES

GRAND RHINOLOPHE

MILIEUX AGRICOLES • PÂTURES ENTOURÉES DE HAIES HAUTES ET DENSES, RIPISYLVES, FORÊTS DE FEUILLUS

Le Grand rhinolophe est une chauve-souris des milieux forestiers et cavernicoles. Il se distingue par son nez en forme de fer à cheval. Chasseur nocturne, il se nourrit principalement d'insectes, jouant un rôle crucial dans la régulation des populations d'insectes nuisibles et contribuant à l'équilibre des écosystèmes.

MAMMIFÈRES

PUTOIS D'EUROPE

MILIEUX BOCAGERS • BOCAGES, PRAIRIES ET BOISEMENTS HUMIDES

Le Putois d'Europe exploite une grande variété d'habitats mais évite les grands massifs forestiers et les plaines céréalières, préférant les milieux semi-ouverts. Il a une prédilection pour les lieux humides (abords des rivières et étangs, marais, prés et bois humides) et pour le bocage en bon état de conservation (haies, lisières et bois clairs).

AMPHIBIENS

SALAMANDRE TACHETÉE

MILIEUX BOISÉS, SEMI-HUMIDES

La Salamandre tachetée est un amphibien remarquable avec une peau noire tachetée de jaune ou orange. Elle habite les forêts humides, les marécages et les zones boisées près des cours d'eau. Cette espèce est sensible à la qualité de l'eau et à la fragmentation de son habitat, nécessitant une gestion écologique des zones humides pour sa préservation.

MAMMIFÈRES

NOCTULE COMMUNE

MILIEUX URBAINS • ARBRES À CAVITÉS

Chauve-souris migratrice et cavicole. Les colonies les plus importantes de la métropole nantaise se trouvent dans les parcs nantais et sous un pont traversant la Sèvre.

REPTILES

COULEUVRE VIPÉRINE

MILIEUX HUMIDES • PRAIRIES HUMIDES, MÉGAPHORBIAIES

La Couleuvre vipérine est un serpent non venimeux des milieux aquatiques. Elle se distingue par son corps élancé et ses motifs en zigzag rappelant ceux des vipères. Excellente nageuse, elle se nourrit principalement de poissons et d'amphibiens, jouant un rôle important dans l'équilibre des écosystèmes aquatiques.

POISSONS

ANGUILLE D'EUROPE

MILIEUX AQUATIQUES • COURS D'EAU

L'Anguille d'Europe est une espèce fascinante de poisson migrateur, présente dans les eaux douces et saumâtres d'Europe. Connue pour son cycle de vie complexe, elle naît dans la mer des Sargasses, voyage des milliers de kilomètres vers les eaux continentales, puis retourne à la mer pour se reproduire. Sa population est en déclin (diminution de 95 % en quelques décennies) en raison de la perte d'habitat, de la pollution et de la surpêche. C'est une espèce menacée qui nécessite la mise en place de mesure de protection.

POISSONS

BROCHET

MILIEUX AQUATIQUES • HERBIERS AQUATIQUES EN EAU CALME LÉGÈREMENT TURBIDE

Le Brochet prospère dans les eaux calmes, riches en végétation, telles que les lacs, les étangs et les cours d'eau à débit lent. En tant que prédateur, il joue un rôle essentiel dans la régulation des populations de poissons et autres organismes aquatiques. Le Brochet est bien adapté à son environnement aquatique grâce à sa morphologie fuselée et ses nageoires puissantes. En période de reproduction, il fréquente des zones dites de frayères : marais, roselières ou encore prairies inondables.

INSECTES

COCCINELLE À TREIZE POINTS

MILIEUX AGRICOLES • CULTURES, PRAIRIES ET JARDINS

Cet insecte bénéfique pour les jardins et les champs se distingue par treize points noirs sur ses élytres rouges. Prédateur naturel des pucerons, elle joue un rôle crucial dans la lutte biologique en réduisant les populations de ravageurs des plantes.

INSECTES

ROSALIE DES ALPES

MILIEUX HUMIDES • BOCAGE ALLUVIAL À FRÊNES TÊTARDS

Espèce protégée et patrimoniale à l'allure très caractéristique. Insecte apprécié pour sa beauté en lien avec des milieux patrimoniaux de vieux frênes têtards.

INSECTES

AGRION DE MERCURE

MILIEUX AQUATIQUES • PETITS COURS D'EAU ENSOLEILLÉS

Cette demoiselle à l'abdomen strié de noir et de bleu est protégée en France. Elle affectionne les ruisseaux ensoleillés pourvus de végétation. Sa larve est très sensible à la charge organique de l'eau ce qui en fait un indicateur de pollution. On reconnaît le mâle grâce au dessin noir semblable à une tête de taureau sur le deuxième segment de son abdomen.

GROUPES BIOLOGIQUES

OISEAUX
113 ESPÈCES sur un total de 259
pour Nantes Métropole soit 44 %

MAMMIFÈRES
19 ESPÈCES sur un total de 62
pour Nantes Métropole soit 31 %

AMPHIBIENS
3 ESPÈCES sur un total de 21
pour Nantes Métropole soit 14 %

REPTILES
8 ESPÈCES sur un total de 17
pour Nantes Métropole soit 47 %

POISSONS
7 ESPÈCES sur un total de 49
pour Nantes Métropole soit 14 %

INSECTES
107 ESPÈCES sur un total de 1 831
pour Nantes Métropole soit 6 %

AUTRES INVERTÉBRÉS
10 ESPÈCES sur un total de 469
pour Nantes Métropole soit 2 %

TOUTES ESPÈCES
457 espèces sur un total de 4 120
pour Nantes Métropole, soit 11 %

Les enjeux de la commune DE SAINT-LÉGER-LES-VIGNES

La commune de Saint-Léger-les-Vignes abrite 457 espèces animales et végétales, dont 70 espèces remarquables, sur un territoire riche de ses divers milieux naturels tels que les marais de l'Acheneau, les bocages alluviaux ou de plateau et les zones agricoles. Les continuités écologiques, bien que fragmentées par des infrastructures comme la RD751 et la voie ferrée, offrent des habitats essentiels pour de nombreuses espèces. La protection et la restauration de ces corridors écologiques sont primordiales pour maintenir la richesse faunistique et floristique.

En matière de paysage, la commune doit concilier développement urbain et préservation de ses espaces naturels. Les marais, les boisements et les zones agricoles ne sont pas seulement des éléments de biodiversité, mais aussi des composantes identitaires du territoire. La gestion durable de ces paysages, en intégrant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et en limitant l'étalement urbain, est essentielle pour préserver le caractère rural et naturel de Saint-Léger-les-Vignes.

Les actions de la commune DE SAINT-LÉGER-LES-VIGNES ET NANTES MÉTROPOLE

CONNAISSANCE - SUIVI

L'amélioration de la connaissance passe par des suivis réguliers de la dynamique des espèces remarquables avec notamment l'estimation des nombres d'individus et une cartographie de présence actualisée. Sur le territoire métropolitain, des inventaires seront menés particulièrement dans les milieux humides des bords de Loire, de l'Erdre et ses affluents, de la Sèvre Nantaise, ou encore dans les parcs urbains.

Nantes Métropole met en œuvre un « Observatoire de la biodiversité et des pressions » à vocation scientifique, citoyenne et opérationnelle sur le territoire.

La réouverture des marais de Prévard, conduite par la commune de Saint-Léger-Les Vignes, a permis de réaliser des inventaires faunistiques et floristiques avant et après l'intervention, offrant ainsi une vue d'ensemble sur l'évolution du biotope.

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ

Les milieux humides et les berges des milieux aquatiques, emblématiques des communes de bords de Loire et de ses affluents, sont des milieux qui accueillent de nombreuses espèces. Renforcer le rôle et la fonctionnalité de la trame verte et bleue, qui s'étend jusque dans les vallées des affluents, passe par quelques actions concrètes : la préservation ou la restauration des mares, des zones humides ; la restauration des cours d'eau et de leurs berges qui abritent de nombreuses espèces animales ou végétales.

Nantes Métropole souhaite ainsi affiner la trame verte et bleue identifiée au PLUm et élabore un schéma directeur de la biodiversité. Elle conforte aussi les boisements et la trame bocagère. Elle a ainsi d'ores et déjà entrepris la restauration du Cens et engage l'élaboration d'un plan guide pour la gestion et la restauration de la vallée. À ce titre elle a mis en place plusieurs passages à faune sous des ouvrages d'art franchissant des cours d'eau.

Chaque année, la commune célèbre les naissances en attribuant à chaque nouveau-né un abri pour la biodiversité : nichoirs à mésanges, hôtels à insectes, gîtes à chauves-souris, abris pour hérissons. Ces abris, installés sur la même parcelle, sensibilisent à la chaîne alimentaire et nécessitent une gestion extensive des espaces verts.

Les moutons d'Ouessant et les vaches nantaises continuent de tondre paisiblement nos espaces verts entre l'école et le cimetière, ainsi que dans le marais de Prévard en bas de l'église. Cette pratique d'écopâturage contribue à l'entretien naturel et durable des espaces communaux.

VALORISATION - SENSIBILISATION

Des actions de sensibilisation du public sur des espèces caractéristiques des milieux sont à réaliser, en particulier un focus sur les espèces liées aux milieux urbains. Ces actions doivent permettre une cohabitation attentive et renforcée avec les humains, et à chacun de s'informer ou agir. Elles concernent tant les espèces diurnes que les espèces nocturnes (trame noire) ; ou encore les espèces retenues pour la trame verte et bleue (Campagnol amphibie ou Loutre d'Europe par exemple pour les milieux humides et aquatiques).

Ce type d'action fait partie de l'axe stratégique « Se reconnecter au vivant », que la Métropole décline de plusieurs manières : en favorisant l'accès aux espaces naturels, dans le respect des enjeux écologiques, en encourageant la végétalisation participative, ou encore par la mobilisation les acteurs du territoire autour de la démarche de Territoire Engagé pour la Nature (TEN).

Depuis 2020, la commune s'appuie sur cette nouvelle mascotte pour illustrer toutes ses publications en lien avec le développement durable comme sur la page environnement du bulletin municipal.

Elle est visible sur les panneaux pédagogiques du marais de Prévard et du site de la Rive, qui sensibilisent aux actions pour la biodiversité. La gestion extensive des marais par la fauche et le pâturage, ainsi que la gestion différenciée des espaces verts, concilient entretien et préservation de la microfaune locale.

CAHIER COMMUNAL DE LA BIODIVERSITÉ

SAINT-LÉGER-LES-VIGNES

Conception graphique d'une autre idée • Contenus et cartographie : Artelia et Nantes Métropole

LE TRI FACILE

BAC DE TRI

Saint Léger les Vignes

Nantes Métropole

2 cours du Champ-de-Mars
Nantes 44923 CEDEX 09
Tél.: 02 40 99 48 48

metropole.nantes.fr

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Cofinancé par l'Union européenne